



Lyon, le 14 Décembre 2023

A l'attention de Monsieur LAMBERT

Directeur DDL CITI

Objet : Préavis de grève.

Monsieur le Directeur,

Le 6 Décembre 2023, nous avons été reçus dans le cadre d'une demande de concertation immédiate déclenchée le 3 décembre 2023. La Direction n'a pas apporté de réponses favorables aux revendications exprimées par notre organisation syndicale.

C'est pourquoi dans ce contexte et conformément à l'article L 2512-2 du code du travail, le syndicat SUD-Rail dépose un préavis de grève couvrant l'ensemble du personnel dépendant de la DDL CITI ainsi que tous les agents amenés à les remplacer.

A partir du 20 Décembre 2023 à 04h00 pour une durée illimitée.

Ce préavis est motivé par les points suivants :

- ➔ **Majoration prime de travail des ASCT**
- ➔ **Prime exceptionnelle fêtes des lumières**
SUD-Rail exige que cette prime soit étendue à l'ensemble du personnel de la DDL CITI

Recevez, Monsieur le directeur, nos salutations syndicales.

Pour SUD-Rail :

Bastien Ferrari

Laëtitia Herrero